

GARANTIE LIMITÉE MICHELIN POUR PNEUS DE BICYCLETTE

Rév. 9/26



GARANTIE LIMITÉE MICHELIN POUR PNEUS DE BICYCLETTE

Vos pneus de bicyclette Michelin sont couverts par une garantie limitée du fabricant qui couvre certains défauts de fabrication et de matériaux. Afin de bien comprendre et de respecter les modalités et conditions de cette garantie, veuillez la lire attentivement. Cette garantie couvre uniquement l'acheteur initial des pneus de bicyclette Michelin.

DÉFINITIONS

La durée de garantie des pneus de vélo est de deux (2) ans à compter de la date d'achat ou de la date de fabrication si une preuve d'achat ne peut être fournie. La date d'achat est attestée par une facture de vente du pneu.

CE QUI EST COUVERT ET POUR COMBIEN DE TEMPS

Les pneus de bicyclette utilisés dans des conditions d'usage normales et qui respectent les conditions indiquées dans le tableau ci-dessous. Le remplacement sera effectué conformément aux modalités et conditions décrites à la section « COMMENT SONT CALCULÉS LES FRAIS DE REMPLACEMENT ».

DIRECTIVES DE GARANTIE MICHELIN :

Allégations	Réclamation acceptée	Date maximale après l'achat
Déchirure	OUI	2 ans
Déformation	OUI	2 ans
Mauvaise rétention d'air	OUI	2 ans
Usure irrégulière	OUI	2 ans
Difficultés de montage (montage; démontage; rétention d'air...)	OUI	2 ans
Aspect visuel : fissuration, décoloration...	OUI	2 ans
Dommages à la chambre à air, sauf crevaison	OUI	2 ans
Crevaison, coupure	NON	S/O
Usure normale	NON	S/O

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Les pneus qui deviennent inutilisables en raison de :

- Dommages liés aux dangers de la route et des sentiers causés par l'utilisation normale, y compris, sans s'y limiter, les crevaisons, coupures, ruptures causées par un impact, dommages par écrasement, boursoufflures, accrocs et perforations causées par des pierres.
- Un montage ou un démontage incorrect des pneus, un déséquilibre de la roue ou une réparation.
- Une utilisation ou un fonctionnement inadéquat, y compris, sans s'y limiter, une pression de gonflage inadéquate, une surcharge, l'utilisation d'une jante inadéquate, un mauvais alignement de la bicyclette, un mauvais réglage des freins, des composants de suspension usés, une mauvaise utilisation, une application inadéquate, la négligence, un accident ou un acte de vandalisme, une contamination chimique, un incendie ou toute autre chaleur provenant d'une source externe, la présence d'eau ou d'un autre produit emprisonné à l'intérieur du pneu pendant le montage, ou une modification du pneu.
- Une déformation à plat causée par un entreposage inadéquat ou par un blocage des freins.
- Une utilisation continue alors que le pneu est à plat ou fortement sous-gonflé.
- Des pneus utilisés sur une bicyclette équipée d'une remorque.
- Des conditions causées par un entreposage inadéquat.
- De plus, les réclamations suivantes ne sont pas couvertes.
- Les pneus qui ont été modifiés de quelque manière que ce soit. Aucun pneu ne sera admissible à un ajustement au titre de la garantie, pour quelque raison que ce soit, après deux (2) ans à compter de la date d'achat. Si aucune preuve d'achat n'est disponible, la date de fabrication, telle qu'elle est indiquée sur les pneus, sera utilisée.

COMMENT SONT CALCULÉS LES FRAIS DE REMPLACEMENT

Un pneu de remplacement sera fourni si la ou les conditions de garantie définies ci-dessus sont remplies.

À ajouter : Les coûts associés aux réclamations suivantes ne sont pas couverts : montage, équilibrage, retrait et installation de la roue (sauf indication contraire) à la suite du remplacement au prorata ou de réparations de pneus ou de chambres à air, ainsi que les taxes fédérales, provinciales et locales applicables, les frais de poste et de transport.

CE QUE LE CONSOMMATEUR DOIT FAIRE POUR PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION

Pour présenter une réclamation en vertu des modalités de cette garantie limitée, vous devez présenter votre ou vos pneus ainsi que la preuve d'achat à un détaillant participant de pneus de bicyclette Michelin autorisé, ou soumettre directement une réclamation au titre de la garantie sur [Michelin.ca](https://www.michelin.ca).

DIRECTIVES D'ENTREPOSAGE

Tous les pneus de bicyclette Michelin doivent être entreposés dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe.

Le rendement d'un pneu diminuera avec le temps. Les pneus à tringle souple doivent être entreposés pliés de la même manière que dans leur emballage d'origine.

Ne pliez jamais les pneus munis de tringles rigides en fil métallique.

Si vous entreposez des pneus Tubeless Ready pendant une longue période, nous recommandons de retirer complètement tout produit d'étanchéité afin d'éviter sa coagulation à l'intérieur du pneu. Lorsque vous entreposez votre bicyclette, les pneus perdent naturellement de la pression. Assurez-vous qu'ils ne sont pas à plat. Si possible, suspendez la bicyclette afin de limiter la déformation des pneus.

COMBIEN DE TEMPS POUVEZ-VOUS CONSERVER VOS PNEUS?

Vous ne devriez pas établir de corrélation directe entre la durée de vie utile d'un pneu et son vieillissement réel.

Le vieillissement d'un pneu dépend uniquement des conditions dans lesquelles il a été entreposé et de la façon dont il a été utilisé.

Par exemple, un pneu neuf qui a été stationné ou entreposé à l'extérieur peut présenter des dommages irréversibles au flanc (fissuration), ce qui aura une incidence sur son rendement et sa capacité à conserver sa pression pendant sa durée de vie utile.

LECTURE DU CODE DE DATE

Le symbole « DOT » certifie que le fabricant du pneu respecte les normes de sécurité du département des Transports des États-Unis. À côté du symbole se trouve le numéro d'identification ou « numéro de série » du pneu. Les deux premiers caractères identifient l'usine où le pneu a été fabriqué. Les deux caractères suivants indiquent la dimension du pneu. Le ou les quatre caractères suivants peuvent être utilisés, au choix du fabricant du pneu, comme code descriptif. Les quatre derniers chiffres indiquent la semaine et l'année de fabrication (exemple : « 0201 » signifie la deuxième semaine de 2001).

Le code de date indiqué sur le pneu certifie la date de fabrication du produit. Le code de date peut être indiqué sur un pneu de deux façons :

1. Imprimé à l'intérieur du pneu
2. Moulé sur l'extérieur du pneu

Dans les deux cas, les quatre premiers chiffres indiquent l'année, suivis de deux chiffres qui indiquent le numéro de la semaine de production. Par exemple, un pneu portant la mention « 202620 » a été produit au cours de la 20^e semaine de l'année 2026.

Si vous ne parvenez pas à lire le code de date, consultez un technicien qualifié en pneus chez un détaillant autorisé afin de déterminer l'année de fabrication.

CONDITIONS ET EXCLUSIONS

Cette garantie limitée ne prévoit aucune indemnisation pour la perte de temps, la perte d'utilisation de la bicyclette, les inconvénients ou les dommages consécutifs. Certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs; la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut donc ne pas s'appliquer à vous.

Les pneus présentés dans le cadre d'une réclamation demeurent la propriété du consommateur et Michelin n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de dommage aux pneus qui sont sous la garde ou le contrôle d'un détaillant de pneus Michelin aux fins d'inspection dans le cadre d'un ajustement au titre de la garantie. Les pneus acceptés dans le cadre d'une réclamation deviennent la propriété de Michelin Amérique du Nord, Inc.

En cas de réclamation contestée, le consommateur doit mettre le pneu à disposition pour une inspection supplémentaire.

Aucun représentant, employé ou détaillant Michelin n'est autorisé à faire ou à laisser entendre une déclaration, une promesse ou une entente qui modifie de quelque façon que ce soit les modalités de cette garantie. Ces garanties limitées s'appliquent uniquement aux États-Unis et au Canada.

DROITS DES CONSOMMATEURS

Cette garantie ne porte pas atteinte aux droits ou privilèges de l'utilisateur qui lui sont accordés en vertu des lois ou règlements des États-Unis d'Amérique et du Canada concernant les droits des consommateurs.

Copyright © 2026 Michelin North America, (Canada) Inc. Tous droits réservés.